



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 31 (1931), p. 31-32

Paul Graindor

À propos de la dédicace de Médamoud.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ??????? ??? ?? ??????? ????? ?????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ??????? ??????? ????? ?????? ??????? ??????? ?? ??? ??????? ??????:	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard

A PROPOS DE LA DÉDICACE DE MÉDAMOUD

PAR

M. PAUL GRAINDOR.

En publiant dans ce *Bulletin*, avec un savant commentaire, une dédicace de Médamoud⁽¹⁾, M. P. Jouguet a admis, non sans quelques réserves⁽²⁾, les restitutions proposées pour ce texte par le professeur M. Rostovtzeff.

Chose curieuse, nous croyons que les critiques de M. P. Jouguet sont justifiées mais qu'on peut maintenir les suppléments de M. Rostovtzeff. Tout au plus y faudrait-il substituer au *σύν* de la ligne 6, qui n'est pas indispensable, le prénom abrégé, par exemple *T(ιτω)* ou *Πο(πλιω)*, d'Apollinarios, prénom qui ne peut guère manquer dans le nom d'un citoyen romain.

Mais, pour tenir compte des critiques formulées par M. P. Jouguet, il faut donner au texte ainsi restitué une interprétation différente de celle que préconise le savant russe. D'après lui, Apollinarios aurait été le préfet d'une division, par ailleurs tout à fait inconnue, de la flotte romaine dans la mer Rouge. Si tel avait été le cas, la dédicace aurait probablement été rédigée d'une toute autre manière : Apollinarios aurait alors été un personnage officiel dont le nom aurait sûrement précédé celui des deux *matronæ stolatæ* citées dans la même inscription.

Nous proposons donc de ponctuer non après *[κλάσση]ς*, comme l'entend M. Rostovtzeff, mais après *[Ισιδώρας]* : Apollinarios cesserait alors d'être le préfet d'un détachement de la flotte romaine pour descendre au rang plus modeste de commandant de la flotte d'Olympias et d'Isidora, qui étaient, le texte nous le dit, des femmes-armateurs (*ναύαληροι κα[ι] | [εμπο]ροι ἐρυθραι-*

⁽¹⁾ *B. I. F. A. O.*, XXXI (1930), p. 1-29. — ⁽²⁾ Cf. *ibid.*, p. 28, n. 1.

καὶ) et dont il était soit le frère, soit le *κύριος*⁽¹⁾. Cette interprétation enlève, il est vrai, une partie de son importance à la dédicace : il n'y serait plus du tout question de la *classis Erythraïca*, détachement de la flotte romaine de la mer Rouge, dont M. Rostovtzeff postule, non sans de bonnes raisons⁽²⁾ d'ailleurs, l'existence.

Mais notre hypothèse aurait l'avantage de faire disparaître un certain nombre de difficultés. On comprendrait mieux pourquoi Apollinarios n'occupe pas la première place dans notre dédicace et le *ἀμφοτέρων* de la ligne 9 cesserait d'être redondant pour devenir indispensable, sans compter que [*κλασ-*
σην]§ reçoit le déterminatif que l'on attend.

Le seul point que notre interprétation n'explique pas, c'est pourquoi les noms d'Isidora et d'Olympias ne reviennent pas dans le même ordre à la fin de la dédicace. Mais la difficulté reste la même dans l'hypothèse de M. Rostovtzeff. C'est là un détail dont il ne faudrait sans doute pas s'exagérer l'importance dans un document qui n'est pas rédigé avec la rigueur d'un texte officiel.

P. GRAINDOR.

⁽¹⁾ *ἀμφοτέρων* [*ἀδελφῶν*], selon M. R. Mais on pourrait substituer [*κυρίων*] à [*ἀδελφῶν*], comme le suggère M. J., p. 28, n. 1.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 27. Toutefois, il n'y a aucune raison de croire que le *προσκύνημα ὑπὲρ ἐπάρ-*
χου κλάσσης (*Inscr. Gr. ad res Rom. pert.*, I, 1370) se rapporte à un préfet de la *classis*

Erythraïca plutôt qu'à un *praefectus classis Alexandrinae* : l'inscription provient de Hiéra Sykaminos, sur le Nil, et n'a pas été trouvée au bord de la mer Rouge ou à proximité d'une route de caravanes y conduisant, route qu'aurait protégée la *vexillatio* dont émanerait, d'après M. R., le *προσκύνημα* en question.

NOTE ADDITIONNELLE. — Cette note était à peine imprimée que M. Jouguet recevait une lettre du Professeur Stroux qui arrivait à la même conclusion que nous, du moins en ce qui concerne la flotte : il est d'accord avec nous pour la considérer, non comme une escadre de la flotte romaine, mais comme une flotte privée, celle d'Olympias et Isidora. Toutefois, il est en désaccord avec nous sur un point : à [*κλάσσην*]§ il substituerait la restitution [Aἰλίας].

A première vue, le professeur de Munich paraît avoir raison. A en juger d'après la planche jointe à l'article de M. Jouguet, il semble qu'il n'y ait place que pour cinq lettres, au plus, dans la lacune de la ligne 7. Mais cette impression provient uniquement de ce que le fragment de la partie inférieure de la dédicace a été placé un peu trop vers la droite, lorsqu'on a photographié l'ensemble. De plus, on peut ajouter que le gentilice *Aἰλίας*, ayant été exprimé au début de la dédicace, n'est pas indispensable lors de la seconde mention d'Olympias et d'Isidora.

P. G.